



**PROJET DOUGORE 2011 SUR
LA DECENTRALISATION AU
TOGO**

**ELABORATION D'UN PLAN DE DEVELOPPEMENT
COMMUNAL**

Par : LEGONOU François, Directeur SYDEL AFRIQUE, Consultant

En guise d'introduction

La décentralisation est un processus qui implique la participation des populations, des communautés à la gestion de leurs propres affaires. En effet, elle donne la possibilité aux communautés d'assurer leur développement à travers des responsables élus.

La décentralisation a deux enjeux principaux :

- La démocratie à la base avec l'émergence des acteurs locaux, la responsabilisation des populations et la bonne gouvernance ;
- Le développement local qui se traduira par la mobilisation des acteurs locaux autour de projets économiques et socioculturels, la valorisation des ressources naturelles et des savoirs faire locaux et l'accroissement des ressources financières.

Malgré ces différents aspects qui peuvent assurer le développement local, la décentralisation peut avoir des limites et des risques.

Comme Limites, on peut supposer par endroit, la faiblesse des capacités locales de gestion, l'insuffisance des ressources financières locales, l'insuffisance d'initiatives.

Comme risques, ils concernent les atteintes à l'unité nationale, la montée du régionalisme et du micro régionalisme, la corruption à la base et les difficultés d'application des politiques sectorielles.

Mais tous ces problèmes peuvent être résolus par la formation des élites locales et plus tard des élus locaux sur différents aspects de leurs aspects de la décentralisation.

Pour assurer le développement local, il est élaboré par l'ensemble des acteurs locaux, un plan de développement contenu dans le plan de développement communal (PDC).

I- QU'EST-CE QUE LE PLAN DE DEVELOPPEMENT COMMUNAL ?

Le PDC vise un développement durable dans lequel l'exploitation des ressources et l'orientation des investissements sont en adéquation et renforcent la potentiel actuel et futur pour satisfaire les besoins fondamentaux. C'est un cadre qui retrace l'ensemble des programmes et projets cohérents et concerté de développement à exécuter en adéquation avec les orientations nationales. Il précise le but, les objectifs, les stratégies et les résultats à atteindre dans un temps donné ainsi que les moyens nécessaires.

Le PDC est un outil qui en fonction des potentialités et contraintes du milieu, des choix effectués par le conseil communal les organisations de la société civile au niveau local, et les partenaires au développement, établit un programme pluriannuel des actions adaptées aux réalités locales.

Le plan de développement communal vise **un développement durable**. De ce qui précède, il ressort que le PDC est un outil hautement stratégique pour la

gestion de l'économie locale et la bonne gouvernance. C'est pourquoi, son élaboration doit privilégier l'**approche participative** qui tient compte de la pertinence des besoins et de la cohérence des actions. *Cette démarche participative doit être soutenue par les autorités locales qui ensemble avec les structures non gouvernementales (SNG) au niveau locale*, doivent effectuer les choix, prendre les décisions et faire les arbitrages qui s'imposent. Dans tous les cas, la planification se fonde sur une approche participative où les communautés sont associées aux diverses étapes de la démarche d'élaboration du plan à travers les concertations et les informations dans un processus dynamique de communication. Son implication à toutes les étapes est un gage de réussite. C'est pourquoi, notre approche sera une approche concertée ascendante comme l'indiquent les TDR (villages, arrondissement, communal) fondée sur une attitude à la fois «**pré-active**» et «**pro-active**» c'est à dire d'une part , elle explore et anticipe les évolutions possibles auxquelles elle prépare les différents acteurs et d'autre part dans un élan volontariste qui passe par la concertation avec les différents acteurs et la priorisation des actions. Cette approche permet une vision partagée du développement local et devra assurer au conseil communal une gestion transparente du développement local.

II- LA DEMARCHE POUR L'ELABORATION DU PDC

Le processus d'élaboration du PDC respecte une démarche à travers les étapes suivantes :

1. **La recherche documentaire** qui permettra d'obtenir les informations préalables sur la commune à travers les documents de projets et programmes exécutés et différents rapports.
2. **La préparation méthodologique de l'équipe doit** permettre de :
 - exploiter la documentation disponible sur la commune, si possible les arrondissements et les villages
 - élaborer le calendrier de travail
 - élaborer les outils de collecte
 - de préparer la formation des animateurs de collecte
 - de planifier la phase de déroulement des activités sur le terrain
3. **La prise de contact avec le conseil communal** pour la présentation des orientations et la démarche méthodologique et les aspects à aborder au cours du diagnostic. L'avis du conseil sera demandé dans l'identification des personnes ressources susceptibles de participer au diagnostic participatif sans parti pris. A cette occasion, l'équipe prendra contact aussi avec les membres de la commission communale de développement

4. La formation des personnes impliquées dans le diagnostic : Les aspects sur lesquels porteront la formation sont entre autre :

- les objectifs du DP
- les outils de collecte
- la collecte et l'analyse des données
- la communication en milieu rural
- l'identification, la hiérarchisation des problèmes prioritaires

❖ L'Etat des lieux

Deux types de collectes doivent être effectués.

- **l'état des lieux des ressources** (potentiel humain, niveau d'infrastructures, contraintes par secteur) à travers des discussions avec les responsables politico-administratives et les responsables des services déconcentrés de l'état et les chefs services de la préfecture chargée de la tutelle. Cette collecte se fera sur la base d'un guide d'entretien.
- **Le diagnostic participatif :** La commune sera découpée en quatre zones couverte chacune par une équipe constituée d'un personnel d'appui de l'équipe de consultation, de membres de la commission communale de développement et de personnes ressources identifiées a arrondissement. Chaque équipe sera conduite par un consultant senior.

Les méthodes et outils à utiliser pour répondre aux exigences de l'approche remontante sont :

- les assemblées villageoises
- les rencontres de proximité avec les personnes ressources de l'ensemble des villages au niveau des arrondissements
- Les rencontres avec les membres du conseil communal, des responsables des services déconcentrés, des SNG et autres responsables de projets et programmes
 1. Assemblée villageoise
 2. Analyse des données recueillies
 3. Restitution aux communautés et proposition d'actions prioritaires
 4. intégration des remarques
 5. Rédaction du rapport de diagnostic
 6. La validation des résultats du diagnostic au cours d'un atelier qui regroupe les membres du conseil communal, les représentants des villages et les responsables des services déconcentrés et les personnes ressources du milieu. Les résultats validés feront l'objet de la rédaction du plan.

L'élaboration du PDC

Il connaît plusieurs étapes :

- **La rédaction du document du PDC** après la validation des résultats du diagnostic. Il s'agit du document préliminaire qui propose par secteur **les orientations, les objectifs, les résultats attendus, les stratégies, la durée** ainsi que **les périodes d'exécution**.
- **La validation du document par les commanditaires** L'intégration des remarques.

L'élaboration du plan d'Investissement communal (PIC)

Il s'agira :

- D'accompagner les acteurs du développement communal à identifier les actions prioritaires
- D'estimer les coûts par action
- De déterminer les sources de financement pour chacune des actions
- Appuyer l'organisation d'un forum des partenaires pour des possibilités de financement

Ceci fera aussi l'objet d'un rapport à mettre à la disposition de la commune et du projet.

III- Les conditions d'un Plan de Développement Communal pertinent et efficace

- **L'organisation et la structuration des acteurs de base**
 - identifier les dynamiques locales et leurs acteurs
 - analyser leurs besoins et les former d'une part pour que les gens soient capables de s'organiser et d'autres part de participer aux actions de planification locales ;
 - **La Mise en synergie des dynamiques locales et articulation des autres niveaux (mise en cohérence)**
 - initier/ former au budget local participatif ;
 - **L'Incitation à exploiter les possibilités, les opportunités et l'intercommunalité ;**
 - **L'identification des potentiels, les activités, les opportunités et les contraintes à travers un diagnostic participatif.**

La planification participative doit

- définir et hiérarchiser les priorités ;
- organiser la prise de position harmonisée des groupements de femmes ;
- partager et défendre la position commune avec tous les acteurs ;

La valorisation des ressources naturelles locales et des dynamiques locales :

- La prise en compte sous forme de scénarii ;
- la réalisation de certaines contraintes /opportunités ;
- Prévoir les possibilités et les conditions de renégociation des priorités.

Exemples des contraintes :

- contraintes physiques (éloignement climatiques risques, ressources naturelles) ;
- contraintes sociales (religion tradition coutumes) ;
- contraintes financières ;
- contraintes institutionnelles (textes, conditions formalités).

Exemples d'opportunités :

*** Physiques (ressources naturelles) :**

- sociales (changement de pratiques sociales changement de comportement de mentalités) ;
- financières, (financement, subvention, valorisation des ressources) ;
- institutionnelles (accès à l'information, formation, application des textes, meilleure articulation entre différents dispositifs).

*** Faire des hypothèses en fonction des contraintes et des opportunités**

* Exemple de la culture du riz (envisager des hypothèses en fonction des contraintes climatiques, financières et les opportunités).

Les résultats à atteindre,

Les méthodes et stratégies,

Les critères d'évaluation,

Elaborer, planifier, exécuter réajuster, évaluer et rendre compte.

Pour cela, il faut des outils.

La mise en œuvre du plan

- rechercher les moyens (humains, financiers, institutionnels) Ex programme d'investissement local
- programmer les activités (chronogrammes des activités)
- définir les modalités de mise en œuvre